

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du MARDI 30/10/2018

Présents : H. GIROUD-GARAMPON, F. NARDIN, J. SABATINO, J. VELOSO.

Excusés : D. FRANZIN, C. FARRAT.

COURRIERS

CLUBS :

FC TURCS DE LA VERPILLIERE :

Vous êtes en quatrième année d'infraction au statut de l'arbitrage pour la saison 2018 /2019, PV N° 378 du mardi 20 février 2018.

Vous n'avez droit à aucun muté pour toute la saison 2018/2019.

La personne que vous envoyez au stage d'arbitrage au mois d'octobre 18, enlèvera l'infraction pour la saison 2019/2020 si celle-ci réussit l'examen et arbitre le nombre de matchs requis.

RIVES SPORTS :

Si son dossier a été transféré au district de l'Isère lui faire une licence d'arbitre par footclubs.

ARBITRE :

M. GZADRI Mejdj : La commission a précisé au PV N° 406 du 29 Septembre 18, que vous représentez le club d'Echirrolles au statut de l'arbitrage dès la saison 2018/2019.

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES

Le statut fédéral de l'arbitrage précise que pour le décompte des matchs arbitrés dans un week-end, un seul match par week-end sera comptabilisé pour le statut de l'arbitrage.

Arbitre séniors : 18 Matchs dans la saison dont un dans les trois dernières journées.

Jeunes arbitres : 15 Matchs dans la saison dont un dans les trois dernières journées.

Arbitres séniors réussissant l'examen d'arbitre avant le 31 Janvier 2019 : 9 matchs dans la saison dont un dans les trois dernières journées.

Jeunes arbitres réussissant l'examen d'arbitre avant le 31 Janvier 2019 : 7 matchs dans la saison dont un dans les trois dernières journées.

Le Président
H. Giroud-Garampon

Le Secrétaire
Florent Nardin